



# **Mauna Kea Technologies**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés**

ERNST & YOUNG et Autres



## Mauna Kea Technologies

Exercice clos le 31 décembre 2025

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Mauna Kea Technologies,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Mauna Kea Technologies relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :


- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 29 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

Signed by:  
A blue checkmark icon followed by the handwritten signature 'Franck Sebag' in blue ink.

Franck Sebag

## Comptes consolidés annuels

### 1.1.1 Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

➤ **État consolidé des de la situation financière**

(Montants en milliers d'euros)	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs non-courants</b>			
Immobilisations incorporelles	3	952	1 472
Immobilisations corporelles	4	465	509
Droit d'utilisation	4	809	1 082
Titres mis en équivalence	5	-	3 923
Actifs financiers non-courants	6	165	222
<b>Total des actifs non-courants</b>		<b>2 391</b>	<b>7 208</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	7	2 813	4 261
Clients et comptes rattachés	8	1 841	1 332
Autres actifs courants	8	1 393	1 427
Actifs financiers courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	4 969	2 017
<b>Total des actifs courants</b>		<b>11 016</b>	<b>9 037</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>13 407</b>	<b>16 245</b>

	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	10	7 108	2 709
Primes liées au capital	10	14 576	9 465
Réserves		(35 428)	(25 982)
Réserves de conversion		(1 849)	( 177)
Résultat consolidé, part du Groupe		10 773	(10 404)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(4 820)</b>	<b>(24 389)</b>
<b>Passifs non-courants</b>			
Dettes à long terme	11	11 898	7 158
Autres dettes non courantes	13	882	-
Provisions non courantes	12	123	109
<b>Total des passifs non-courants</b>		<b>12 903</b>	<b>7 267</b>
<b>Passifs courants</b>			
Emprunts et dettes financières à court terme	11	181	24 773
Provisions courantes		-	38
Fournisseurs et comptes rattachés	13	2 637	3 274
Autres passifs courants	13	2 506	5 282
<b>Total des passifs courants</b>		<b>5 324</b>	<b>33 367</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>13 407</b>	<b>16 245</b>

➤ **Compte de résultat consolidé**

	(Montants en milliers d'euros)	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>Produits opérationnels</b>				
Chiffre d'affaires		15	8 224	7 655
Autres revenus		15	686	760
<b>Total des produits</b>			<b>8 910</b>	<b>8 415</b>
<b>Charges opérationnelles</b>				
Coût des produits vendus		17	-2 029	-1 215
<i>Taux de marge brute (hors licence)</i>			<i>64%</i>	<i>78%</i>
Recherche & Développement		17	-3 392	-3 550
Ventes & Marketing		17	-4 027	-4 705
Frais Généraux		17	-3 702	-4 445
Paieement fondé sur des actions		16	-956	-549
<b>Total des charges</b>			<b>-14 106</b>	<b>-14 464</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>			<b>-5 196</b>	<b>-6 049</b>
Résultat opérationnel non-courant		18	-965	-34
<b>Résultat opérationnel</b>			<b>-6 161</b>	<b>-6 083</b>
<b>Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence</b>			<b>-2 984</b>	<b>-1 683</b>
Produits financiers		19	21 328	458
Charges financières		19	-1 425	-3 096
<b>Résultat avant impôt</b>			<b>10 758</b>	<b>-10 404</b>
Charge d'impôt		20	15	-
<b>Résultat net</b>			<b>10 773</b>	<b>-10 404</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>				
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies		12	-	1
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</b>			<b>-</b>	<b>1</b>
<i>Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Ecart de conversion sur entités étrangères			-1 672	659
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>			<b>-1 672</b>	<b>659</b>
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts</b>			<b>-1 672</b>	<b>660</b>
<b>Résultat global</b>			<b>9 101</b>	<b>-9 744</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)			88 108	64 072
<b>Résultat net par actions (€/action)</b>		23	<b>0.12</b>	<b>(0.16)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles (en milliers)			112 435	70 073

➤ **État des flux de trésorerie consolidés**

	(Montants en milliers d'euros)	Note	31/12/2025	31/12/2024
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>				
Résultat net consolidé			10 773	-10 404
Élimination des amortissements et provisions			1 115	1 980
Quote-part du résultat des sociétés MEE			2 984	1 683
Charges et produits calculés liés aux paiements fondés sur des actions		16	956	549
Autres éléments exclus de la capacité d'autofinancement			-19 285	2 059
<i>Produits et charges liés à l'actualisation des avances remboursables</i>		11	-	106
<i>Produits et charges liés à l'actualisation des emprunts</i>		11	86	1 912
<i>Produits et charges liés à la juste valeur des instruments dérivés</i>		11	-267	-10
<i>Intérêts financiers nets</i>		11	994	457
<i>Autres éléments non monétaires</i>		11	-20 098	-406
Plus et moins-values de cession			562	95
<b>Capacité d'autofinancement</b>			<b>-2 895</b>	<b>-4 038</b>
<b>Variation du BFR lié à l'activité</b>				
<i>Stocks et en-cours</i>		7	-778	-2 569
<i>Clients et comptes rattachés</i>		8	710	-1 186
<i>Autres actifs courants</i>		8	-635	45
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>		8	-38	289
<i>Autres passifs courants</i>		13	481	453
<i>Impôts payés</i>		13	-1 295	-2 179
			-5	283
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)</b>			<b>-3 678</b>	<b>-6 324</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		03-avr	-213	-215
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			-	1
Variation des prêts et avances consenties			13	29
Autres flux liés aux opérations d'investissement			-	36
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)</b>			<b>-200</b>	<b>-149</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>				
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks options, BSA et BSPCE		10	1 182	2 088
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital		10	5 541	-
Emissions			1 800	-
Frais sur émissions et remboursements d'emprunts		11	-	-420
Variation de la dette de location IFRS 16		11	-991	-555
Autres intérêts financiers nets payés		11	-59	-319
Financement du CIR		11	-471	-156
Autres flux liés aux opérations de financement			-112	-155
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (C)</b>			<b>6 890</b>	<b>483</b>
Incidence de la variation des cours des devises (D)			-60	38
<b>Variation de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)</b>			<b>2 952</b>	<b>-5 952</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>				
		9	2 017	7 969
<b>Trésorerie de clôture</b>				
		9	4 969	2 017
<b>Variation de trésorerie</b>			<b>2 952</b>	<b>-5 952</b>

➤ **État des variations des capitaux propres consolidés**

(Montants en milliers d'euros)		Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat consolidé, part du Groupe	Total des capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>2 464</b>	<b>7 622</b>	<b>( 21)</b>	<b>(22 777)</b>	<b>( 836)</b>	<b>(3 727)</b>	<b>(17 276)</b>
Affectation du résultat		-	-	-	(3 727)	-	3 727	-
Opérations sur le capital		245	1 843	-	-	-	-	2 088
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	549	-	-	549
Opérations sur les actions propres		-	-	21	( 21)	-	-	-
Résultat global au	<b>31/12/2024</b>	-	-	-	-	659	(10 404)	(9 745)
Autres mouvements		-	-	-	( 5)	-	-	( 5)
<b>Capitaux propres au</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>2 709</b>	<b>9 465</b>	<b>-</b>	<b>(25 981)</b>	<b>( 177)</b>	<b>(10 404)</b>	<b>(24 389)</b>
Affectation du résultat		-	-	-	(10 404)	-	10 404	-
Opérations sur le capital		4 399	5 111	-	-	-	-	9 510
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	956	-	-	956
Résultat global au	<b>31/12/2025</b>	-	-	-	-	(1 672)	10 773	9 101
Autres mouvements		-	-	-	1	-	-	1
<b>Capitaux propres au</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>7 108</b>	<b>14 576</b>	<b>-</b>	<b>(35 428)</b>	<b>(1 849)</b>	<b>10 773</b>	<b>(4 820)</b>

➤ **La Société**

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est une entreprise mondiale de dispositifs médicaux qui fabrique et commercialise Cellvizio®, la plateforme d'imagerie cellulaire in vivo en temps réel. Cette technologie offre une visualisation cellulaire in vivo unique qui permet aux médecins de surveiller l'évolution des maladies dans le temps, d'évaluer les réactions au moment où elles se produisent, de classer les zones d'incertitude et de guider les interventions chirurgicales. La plateforme Cellvizio® est utilisée dans de nombreux pays à travers le monde et dans plusieurs spécialités médicales et transforme la façon dont les médecins diagnostiquent et traitent les patients.

➤ **Faits caractéristiques de l'exercice**

**Ouverture et aboutissement de la procédure de sauvegarde**

Afin d'assainir sa structure financière, la Société a sollicité et obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde le 31 mars 2025. Le plan de sauvegarde, arrêté par le Tribunal des Activités Économiques de Paris en novembre 2025, a permis une restructuration profonde et pérenne du passif du Groupe. Ce plan s'est traduit par un désendettement massif, incluant l'annulation totale de l'avance remboursable Bpifrance et des dettes PGE, ainsi qu'un abandon partiel de 55 % de la créance de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) couplé à l'annulation des redevances minimales. Comptablement, ces abandons de créances ont généré l'enregistrement d'un produit financier exceptionnel de 20,3 M€ au compte de résultat.

## Restructuration financière et recapitalisation

Conformément au plan de sauvegarde et afin de financer son nouveau plan d'affaires, le Groupe a réalisé plusieurs opérations de renforcement de ses capitaux propres au cours de l'exercice:

- **Lignes de financement** : Utilisation d'une ligne de financement en fonds propres pour 1,15 M€ et émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 1,8 M€ en juillet 2025 avec Vester Finance (cf Note 10 Capital) ;
- **Augmentation de capital** : Réalisation en novembre 2025 d'une augmentation de capital d'un montant brut global d'environ 6,1 M€, comprenant une offre réservée à une catégorie d'investisseurs et une offre au public.

## Impact de la coentreprise en Chine (Tasly) et dépréciation exceptionnelle

L'activité de la coentreprise Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd. est demeurée à l'arrêt sur l'ensemble de l'exercice, générant une nouvelle perte opérationnelle dans la continuité des années antérieures. Le Groupe a ainsi comptabilisé sa quote-part de perte ; celle-ci absorbant totalement la valeur résiduelle des titres, la valeur de la participation mise en équivalence a été ramenée à zéro dans les comptes consolidés. Face aux défaillances commerciales du partenaire, notamment vis-à-vis de ses engagements contractuels de commandes minimales, le Groupe a pris la décision formelle de résilier le contrat de licence accordé à la coentreprise. Parallèlement, l'ancienne génération de systèmes (Cellvizio 100S) initialement destinée à cette entité étant désormais frappée d'obsolescence réglementaire, le Groupe a procédé à la dépréciation intégrale de ces stocks spécifiques. Cette charge exceptionnelle, d'un montant de 565 K€, a été comptabilisée en résultat opérationnel non courant.

## Partenariat stratégique aux États-Unis

Au quatrième trimestre 2025, la Société a conclu un partenariat commercial exclusif avec TaeWoong Medical USA visant à accélérer la pénétration du marché des kystes pancréatiques. Cet accord, sans impact significatif sur les charges fixes du Groupe, s'inscrit dans la stratégie d'accélération commerciale dont les premiers effets financiers sont attendus à partir de l'exercice 2026.

## Évolution de l'environnement douanier

Au cours du premier semestre 2025, la marge brute du Groupe a été impactée par l'instauration de nouveaux droits de douane par les États-Unis en avril 2025. La Société a par la suite initié des travaux d'optimisation de ses prix de transfert afin d'en minimiser l'impact futur.

### ➤ Notes aux états financiers

#### Note 1 : Méthodes et principes comptables

##### 1.1 Principes d'établissement des comptes du Groupe

###### Déclaration de conformité et base de présentation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 21 avril 2025. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

###### Recours aux estimations et jugements comptables

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers, notamment dans le cadre de l'évaluation de la charge de paiements fondés sur des actions, sur l'évaluation du crédit impôt

recherche ainsi que sur les valeurs d'utilité prises en compte dans le cadre des tests de perte de valeur. Ces hypothèses et estimations, qui sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

#### Continuité d'exploitation et horizon de liquidité

Au cours des derniers exercices, la Société a réduit de manière significative ses pertes nettes ainsi que sa consommation de trésorerie, laquelle a été ramenée à environ 4

+00 millions d'euros par mois en 2025 (hors échéances de remboursement de la dette financière). Conformément à son plan d'affaires visant à atteindre la rentabilité d'ici la fin de l'exercice 2027, Mauna Kea Technologies entend poursuivre cette réduction de sa consommation de trésorerie au cours des deux prochaines années.

Grâce à l'approbation de son plan de sauvegarde en novembre 2025, la Société a finalisé une restructuration massive de son passif. Celle-ci s'est traduite par une réduction de 70 % de la dette financière, l'étalement de l'encours résiduel sur 10 ans et le report de 90 % des échéances d'amortissement entre fin 2029 et fin 2035. Cette restructuration octroie à Mauna Kea Technologies une flexibilité financière déterminante pour les quatre premières années d'exécution du plan.

En complément, la Société a significativement renforcé ses capitaux propres en levant 6,1 M€ lors d'une augmentation de capital souscrite par des investisseurs qualifiés et des actionnaires historiques. Les Bons de Souscription d'Actions (BSA) attachés à cette émission, ainsi que ceux octroyés gratuitement à l'ensemble des actionnaires, représentent un potentiel de financement additionnel de 8,8 M€.

Sur le plan opérationnel, la forte dynamique commerciale observée aux États-Unis, couplée à la montée en puissance attendue du partenariat stratégique avec TaeWoong Medical USA et à l'accélération du déploiement international de CellTolerance®, contribuera à la réduction continue de la consommation de trésorerie sur la période 2026-2027.

Par ailleurs, la Société prévoit de faire préfinancer son CIR 2026 pour un total de 0,5 M€.

Sur la base de ces éléments prévisionnels et de sa trésorerie disponible à la clôture, la Société estime être en mesure de financer ses opérations au moins jusqu'au deuxième trimestre de l'année 2027. Par ailleurs, l'exercice des BSA émis dans le cadre de l'augmentation de novembre 2025 financerait la Société au-delà de 2028.

Au regard de ces prévisions de trésorerie pluriannuelles, du succès de la restructuration de la dette historique et des leviers de financement optionnels à sa disposition, le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en retenant le principe de continuité d'exploitation.

#### Évolution du référentiel normatif IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à cette date. L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site internet de la Commission européenne.

Pour l'établissement de ses états financiers au 31 décembre 2025, le Groupe a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024, à l'exception des textes entrés en vigueur depuis le 1er janvier 2025, mentionnés au paragraphe ci-après.

Nouveau texte d'application obligatoire au 1er janvier 2025 :

- Amendement à IAS 21 « Absence de convertibilité ».

Les états financiers n'ont pas été impactés par l'application de cet amendement.

Nouveaux textes d'application non obligatoire au 1er janvier 2025 :

- Amendement d'IFRS 9 / IFRS 7 "Classification et évaluation des instruments financiers" : La date effective d'application selon l'IASB est le 1er janvier 2026 ;
- Amendement d'IFRS 9 / IFRS 7 "Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles". La date effective d'application selon l'IASB est le 1er janvier 2026 ;

- Améliorations annuelles des IFRS - Volume 11 "Processus annuel d'amélioration des normes ". La date effective d'application selon l'IASB est le 1er janvier 2026 ;
- IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir ». À la date de clôture, cette norme n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne. La date effective d'application selon l'IASB est le 1er janvier 2027 ;
- IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir ». À la date de clôture, cette norme n'a pas été adoptée par l'Union européenne. La date effective d'application selon l'IASB est le 1er janvier 2027 ;
- Amendements d'IAS 21 "Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste". À la date de clôture, ces amendements n'ont pas été adoptés par l'Union européenne. La date effective d'application selon l'IASB est le 1er janvier 2027.

Ces nouveaux textes n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe ou ne sont pas applicables.

### 1.2 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers exige de la Direction qu'elle pose des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et hypothèses et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 1.14 - Provisions pour retraite et avantages assimilés ;
- Note 1.12 - Charges liées aux actions gratuites ;
- Note 1.16 - Crédits d'Impôt Recherche ;
- Note 1.15 - Chiffre d'affaires déterminé selon IFRS 15 - Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients.

### 1.3 Méthodes de consolidation

Les filiales contrôlées au sens d'IFRS 10 « états financiers consolidés » sont intégrées globalement. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il détient un droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les filiales associées au sens d'IFRS 10 sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Le Groupe exerce une influence notable sur ces entités lorsqu'il a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la Société.

### 1.4 Investissements nets à l'étranger

Conformément à l'IAS 21 §15, les gains et pertes de change sur les créances à long terme en US Dollars détenues par la Société sur sa filiale ont été inscrits en capitaux propres. En effet, ces créances sont considérées comme des investissements nets en devises dans des filiales étrangères consolidées compte tenu du caractère non prévisible du règlement de ces créances.

### 1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles faisant l'objet d'un contrat de location de plus de douze mois et portant sur des actifs d'une valeur individuelle à neuf de plus de 5000 USD font, depuis le 1er janvier 2019, l'objet de la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué. L'évaluation initiale du bien est estimée selon le modèle du coût et amorti selon la plus courte de la durée du contrat de location ou de la durée du droit d'utilisation et ce, conformément aux dispositions d'IFRS 16.

Les immobilisations corporelles acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses. Les subventions reçues au titre des dépenses immobilisables sont portées en déduction du coût de revient.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée de vie propre ou de la durée du contrat de location.

Les Cellvizio® qui sont confiés à des hôpitaux avec lesquels le Groupe a des accords de partenariat (Centres de référence) et les Cellvizio® mis à disposition dans le cadre de contrat de consignation sont comptabilisés en immobilisations.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Agencements et aménagements des constructions .....	7 ans
Outillage de recherche et développement.....	2 à 5 ans
Outillage de production .....	3 à 7 ans
Cellvizio® confiés à des centres de référence, prêtés ou mis en consignation .....	5 ans
Matériel de recherche et Installations techniques .....	7 ans
Matériel et mobilier de bureau .....	5 ans
Matériel informatique .....	3 ans

## 1.6 Valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels non courants

Les actifs incorporels et corporels amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable paraît incertaine.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou de sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Concernant les immobilisations incorporelles du Groupe, il n'existe pas de données de marché permettant de déterminer la juste valeur nette des frais de cession autrement que par une estimation des flux futurs de trésorerie. Par conséquent, la valeur recouvrable est en substance égale à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée chaque année, conformément à la norme IAS 36 : elle correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, l'effet d'impôt, ni les restructurations non engagées.

## 1.7 Contrats de location

En application de la norme sur les contrats de location (IFRS 16), la Société comptabilise, au titre des droits et obligations créés par les contrats de location :

- un droit d'utilisation correspondant à la valeur actualisée des loyers et des coûts directs initiaux. Ce droit est amorti et fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte ;
- une dette de location correspondant à la valeur actualisée, au taux d'endettement marginal du preneur, des paiements dus au bailleur sur la durée du contrat.

La durée de location correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par la Société est raisonnablement certain.

Les contrats retraités par le Groupe correspondent principalement aux locations du siège social en France et des bureaux situés à Boston ainsi qu'à des locations de véhicules automobiles.

### **1.8 Actifs Financiers**

Les actifs financiers de la Société comprennent des prêts et créances et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

#### Prêts et Créances

Cette catégorie inclut les créances commerciales, les autres prêts et créances ainsi que les dépôts et cautionnements, classés au bilan en Immobilisations financières.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du TIE. Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Pour les prêts et créances à taux variable, une ré-estimation périodique des flux de trésorerie, afin de traduire l'évolution des taux d'intérêt du marché, modifie le taux d'intérêt effectif et par conséquent la valorisation du prêt ou de la créance.

Le Groupe analyse chacune de ses créances commerciales échues afin de déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une dépréciation.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indications objectives de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

#### Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction comprennent les actifs que le Groupe a l'intention de revendre dans un avenir proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme.

### **1.9 Stocks et en-cours**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Dans ce dernier cas, une perte de valeur correspondante est enregistrée en résultat.

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de produits semi-finis et finis sont évalués au coût standard prenant en compte le coût des matières utilisées, le coût de la main d'œuvre et une quote-part des frais généraux.

### **1.10 Trésorerie, équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme. Ils sont évalués selon les catégories IFRS 9 auxquels ils appartiennent.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

### **1.11 Capital**

Le coût des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles est comptabilisé dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, net d'impôt.

## 1.12 Paiements fondés sur des actions

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération en instruments de capitaux propres sous la forme de « Bons de Souscription d'Actions » (BSA) attribués à des membres du Conseil d'administration, sous la forme d'options de souscription d'actions (SO) attribués à des salariés de la filiale Mauna Kea Technologies Inc. et sous la forme d'actions de préférence (AP) et d'actions gratuites (AGA) attribuées gratuitement aux salariés et/ou dirigeants.

En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés, depuis 2002, à des employés, membres du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance, des personnes physiques ou à des entreprises.

La juste valeur des options de souscription d'actions octroyées ou actions de performance aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes de valorisation d'options. Il en est de même pour les options octroyées à d'autres personnes physiques fournissant des services similaires, la valeur de marché de ces derniers n'étant pas déterminable.

La détermination de la juste valeur des instruments convertis intègre les conditions d'acquisition des droits comme décrit en Note 16 : Paiements fondés sur des actions. Les autres facteurs pris en considération sont également présentés en Note 16 : Paiements fondés sur des actions.

## 1.13 Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

### Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif («TIE »). Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

### Traitement comptable des restructurations de dettes

Conformément à la norme IFRS 9, lorsqu'un passif financier fait l'objet d'une renégociation ou d'une restructuration (tel que le plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal en novembre 2025 mais également la première restructuration de la dette BEI finalisé en 2024), le Groupe évalue si les nouvelles conditions contractuelles sont substantiellement différentes des conditions initiales. Cette analyse repose sur des critères qualitatifs (ex: changement de devise, abandon de créance majeur, annulation de clauses de redevances) et sur un test quantitatif (la valeur actualisée des nouveaux flux de trésorerie diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif initial).

- **Décomptabilisation (Extinction) :** Si les termes sont substantiellement modifiés, le passif financier initial est intégralement décomptabilisé. Le nouveau passif financier restructuré est alors reconnu à sa juste valeur à la date de modification, les frais restant à étaler sont comptabilisés en résultat. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la juste valeur du nouveau passif est enregistrée immédiatement en compte de résultat, au sein du Résultat Financier (produit sur extinction de passif). C'est ce traitement qui a été appliqué aux dettes historiques (PGE, Bpifrance, BEI) ayant fait l'objet d'abandons massifs et de l'annulation des redevances minimales en 2025.
- **Modification non substantielle :** Si la modification n'est pas jugée substantielle (ex: simple rééchelonnement sans abandon), le passif n'est pas décomptabilisé. La valeur comptable brute du passif est recalculée en actualisant les nouveaux flux de trésorerie modifiés au taux d'intérêt effectif d'origine. L'ajustement qui en résulte est comptabilisé en résultat financier.

### Cas spécifique de la clause de Retour à Meilleure Fortune (RMF)

Conformément à la norme IFRS 9, l'évaluation des passifs financiers restructurés doit intégrer la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs attendus. Sur la base des projections du plan d'affaires de la Société validé dans le cadre de la procédure de sauvegarde, il a été considéré comme probable que les critères de performance financière et de liquidité déclenchant la clause de Retour à Meilleure Fortune (RMF) seront atteints au cours de l'exercice 2033, rendant son versement exigible à l'issue de cette période. En conséquence, le montant estimé au titre de cette clause RMF a été intégré dans les flux de la dette restructurée et comptabilisée au bilan pour sa valeur actualisée à la date de clôture. La valeur temps de l'argent liée à ce différé de paiement donne lieu, à chaque clôture, à une désactualisation progressive enregistrée en charges financières au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ce jusqu'à l'échéance estimée.

#### 1.14 Provisions

##### *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, et auxquels le Groupe peut être confronté dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

##### Engagement de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par le Groupe, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'État à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

La Société fait appel à des actuaires qualifiés pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

En application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », le coût des services et l'intérêt net sont comptabilisés en résultat opérationnel et les réestimations en autres éléments du résultat global.

Les paiements du Groupe pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charge du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

#### 1.15 Produits des activités ordinaires

Le Groupe constate le produit des activités ordinaires conformément à la norme IFRS 15.

Le produit des activités ordinaires correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le produit des activités ordinaires figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Le Groupe comptabilise des produits lorsque le transfert de biens ou de services promis à un client est réalisé et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Pour les ventes de produits, le chiffre d'affaires est constaté soit à la mise à disposition soit à la livraison des produits en fonction des conditions de la commande.

S'agissant des ventes ordinaires du Groupe, et lorsqu'il s'agit d'un contrat de location de systèmes, le Cellvizio® est comptabilisé à l'actif du Groupe et le chiffre d'affaires est reconnu à la vente des consommables ou à l'acte pratiqué par le professionnel de santé dans la mesure où le système reste la propriété du Groupe.

Les ventes de systèmes précédemment loués dans le cadre de contrat « Pay-Per-Use » (PPU) sont classées sur la ligne « chiffre d'affaires » du compte de résultat

#### Chiffre d'affaires réalisé avec la joint-venture Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co.

Historiquement (exercices 2022 et 2023), la Société a conclu deux accords majeurs avec sa joint-venture Tasly Pharmaceutical, dont le traitement comptable a été défini conformément à la norme IFRS 15 :

- **Un contrat de cession de technologie** : ayant généré un revenu de 2,5 millions USD, intégralement reconnu en 2023 lors du transfert de contrôle des brevets (levée des conditions suspensives).
- **Un contrat de licence et de transfert de savoir-faire** : prévoyant l'octroi d'une licence exclusive assortie d'un accompagnement technique sur une durée estimée à 36 mois. Le paiement initial inconditionnel (*upfront payment*) de 6,5 millions USD, perçu en janvier 2023, a été comptabilisé au bilan en tant que passif sur contrat (revenus différés), cette obligation de prestation étant satisfaite et reconnue en chiffre d'affaires de manière étalée (*en continu*) sur la période d'accompagnement de 36 mois.

#### **Impacts sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 :**

- **Reconnaissance finale du paiement initial (*upfront*)** : Au cours de l'exercice 2025, et suite à la réalisation du contrat de licence, le Groupe a reconnu un chiffre d'affaires de 2,1 million d'euros correspondant à la quote part résiduelle.
- **Annulation des paiements d'étape liés au transfert technologique** : Le contrat prévoyait une contrepartie variable additionnelle de 0,5 million USD, strictement conditionnée à la finalisation d'étapes de transfert technologique (*Technology transfer material fee*). En raison de la cessation d'activité de la coentreprise en 2025 (cf. Faits caractéristiques de l'exercice), la probabilité d'atteinte de ce jalon a été réévaluée à zéro. Par conséquent, l'actif sur contrat (créance non facturée) a été annulé et aucun chiffre d'affaires n'a été reconnu à ce titre en 2025.

#### **1.16 Crédit d'Impôt Recherche**

Des Crédits d'Impôt Recherche (CIR) sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR peuvent l'utiliser pour le paiement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées, ainsi que dans les trois années suivantes. Si le montant de l'impôt n'est pas suffisant pour couvrir le montant total du crédit d'impôt à la fin de la période de trois années, la différence est remboursée par l'État en numéraire.

Le Groupe utilise le CIR pour les dépenses de recherche engagées au cours de chaque exercice et comptabilise le montant en « Autres produits » pour le même exercice. Le CIR est soumis à une vérification par l'Administration fiscale française.

#### **1.17 Autres produits et charges opérationnels**

Il s'agit de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents - de montant significatif - que la Société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

#### **1.18 Coût des produits vendus**

Le coût des produits vendus est composé des charges directement rattachées aux produits vendus, c'est-à-dire des consommations de matières premières, des frais de main d'œuvre directs et des provisions pour dépréciation des stocks. Il prend également en compte l'amortissement des systèmes mis à disposition des clients dans le cadre des contrats Pay-Per-Use.

### 1.19 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les pertes fiscales pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement peuvent également être comptabilisées en actifs d'impôts différés.

Les taux d'imposition applicables à la clôture sont utilisés pour déterminer les impôts différés.

Un actif d'impôts différés n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour les récupérer. Le Groupe n'a pas enregistré d'actifs d'impôts différés nets dans ses états financiers.

### 1.20 Information sectorielle

Le Groupe n'a pas à ce jour identifié de secteurs d'activité distincts. Il opère sur un seul segment opérationnel : l'endomicroscopie.

### 1.21 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ». Il s'agit principalement :

- des écarts de conversion EUR/USD de la filiale Mauna Kea Technologies Inc. ;
- de la variation de la provision pour engagements de retraite liée aux changements d'hypothèses actuarielles.

### Note 2 : Société et périmètre

Créée en mai 2000, Mauna Kea Technologies SA (« la Société ») développe et commercialise des dispositifs médicaux, notamment des instruments d'optique en imagerie médicale.

Dans le cadre de son développement aux États-Unis, la Société a créé Mauna Kea Technologies Inc. le 3 janvier 2005.

La société co-entreprise Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co Ltd a été créée le 03 novembre 2022. Le Groupe détient 49% de son capital tandis que Tasly Pharmaceutical possède les 51% restants.

Le Groupe a analysé le rôle joué dans la direction de la JV au regard d'IAS 28. Il en ressort que Mauna Kea Technologie a une influence notable sur cette JV et celle-ci est ainsi mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

Le Groupe a créé au cours du second semestre 2024 la société CellTolerance, dédiée au domaine des intolérances alimentaires.

Sociétés	31/12/2025		31/12/2024		Méthode de consolidation
	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	
Mauna Kea Technologies SA (1)	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Mauna Kea Technologies Inc	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
CellTolerance SAS	100%	100%	100%	100%	Intégration globale
Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co Ltd	49%	49%	49%	49%	Mise en équivalence

(1) Société mère du Groupe

### Note 3 : Immobilisations incorporelles

Les mouvements d'immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Frais de développement	6 050	-	-	6 050
Brevets, licences et marques	1 717	2	-	1 719
Logiciels	944	-	-	944
Brevets, licences et marques en cours	407	-	-	407
<b>Total brut des immobilisations incorporelles</b>	<b>9 118</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>9 120</b>
Amort. / dép. des frais de développement	(5 200)	(486)	-	(5 686)
Amort. / dép. des brevets, licences et marques	(1 533)	(33)	-	(1 566)
Amort. / dép. des logiciels	(912)	(4)	-	(916)
<b>Total amort. / dép. des immobilisations incorporelles</b>	<b>(7 646)</b>	<b>(523)</b>	<b>-</b>	<b>(8 168)</b>
<b>Total net des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 472</b>	<b>(521)</b>	<b>-</b>	<b>952</b>

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Frais de développement	6 050	-	-	6 050
Brevets, licences et marques	1 714	11	(8)	1 717
Logiciels	957	8	(21)	944
Brevets, licences et marques en cours	397	10	-	407
<b>Total brut des immobilisations incorporelles</b>	<b>9 118</b>	<b>29</b>	<b>(29)</b>	<b>9 118</b>
Amort. / dép. des frais de développement	(4 715)	(485)	-	(5 200)
Amort. / dép. des brevets, licences et marques	(1 461)	(80)	8	(1 533)
Amort. / dép. des logiciels	(929)	(5)	21	(913)
<b>Total amort. / dép. des immobilisations incorporelles</b>	<b>(7 105)</b>	<b>(570)</b>	<b>29</b>	<b>(7 646)</b>
<b>Total net des immobilisations incorporelles</b>	<b>2 013</b>	<b>(541)</b>	<b>-</b>	<b>1 472</b>

L'ensemble des frais de développement relatifs à la troisième génération du Cellvizio® (GEN 3) ont été capitalisés entre 2019 et 2021 pour un montant total de 2 427 K€. Ils ont été amortis à compter de la date de commercialisation soit le 1er octobre 2021.

#### Note 4 : Immobilisations corporelles et droits d'utilisation

Les mouvements d'immobilisations corporelles et des droits d'utilisation s'analysent comme suit :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2024	Augmentatio n	Diminution / Mise au rebut	Ecarts de change	Autres mouvements	31/12/2025
Matériel industriel	3 202	186	( 304)	2	-	3 086
Agencements des constructions	50	-	-	-	-	50
Autres immobilisations corporelles	1 302	25	( 50)	( 15)	-	1 262
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Total brut des immobilisations corporelles</b>	<b>4 553</b>	<b>211</b>	<b>( 354)</b>	<b>( 13)</b>	<b>-</b>	<b>4 398</b>
Amort. / dép. du matériel industriel	(2 825)	( 202)	307	( 4)	-	(2 724)
Amort. / dép. des agencements des constructions	( 50)	-	-	-	-	( 50)
Amort. / dép. des autres immobilisations corporelles	(1 169)	( 53)	50	13	-	(1 159)
<b>Total amort. / dép. des immobilisations corporelles</b>	<b>(4 044)</b>	<b>( 255)</b>	<b>357</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>(3 933)</b>
<b>Total net des immobilisations corporelles</b>	<b>509</b>	<b>( 44)</b>	<b>3</b>	<b>( 4)</b>	<b>-</b>	<b>465</b>
Droits d'utilisation	6 410	655	(2 790)	( 46)	( 32)	4 197
Amort. / dép. des droits d'utilisation	(5 328)	( 362)	2 225	42	35	(3 388)
<b>Total net des droits d'utilisation</b>	<b>1 082</b>	<b>293</b>	<b>( 565)</b>	<b>( 4)</b>	<b>3</b>	<b>809</b>

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Diminution / Mise au rebut	Ecarts de change	Autres mouvements	31/12/2024
Matériel industriel	3 700	156	( 853)	2	197	3 202
Agencements des constructions	51	-	( 1)	-	-	50
Autres immobilisations corporelles	1 367	31	( 103)	7	-	1 302
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Total brut des immobilisations corporelles</b>	<b>5 118</b>	<b>186</b>	<b>( 957)</b>	<b>9</b>	<b>197</b>	<b>4 553</b>
Amort. / dép. du matériel industriel	(3 258)	( 382)	839	( 3)	( 21)	(2 825)
Amort. / dép. des agencements des constructions	( 51)	-	1	-	-	( 50)
Amort. / dép. des autres immobilisations corporelles	(1 188)	( 73)	99	( 7)	-	(1 169)
<b>Total amort. / dép. des immobilisations corporelles</b>	<b>(4 497)</b>	<b>( 455)</b>	<b>939</b>	<b>( 10)</b>	<b>( 21)</b>	<b>(4 044)</b>
<b>Total net des immobilisations corporelles</b>	<b>621</b>	<b>( 269)</b>	<b>( 18)</b>	<b>( 1)</b>	<b>176</b>	<b>509</b>
Droits d'utilisation	5 086	1 611	( 24)	24	( 287)	6 410
Amort. / dép. des droits d'utilisation	(4 543)	( 916)	( 54)	( 19)	204	(5 328)
<b>Total net des droits d'utilisation</b>	<b>543</b>	<b>695</b>	<b>( 78)</b>	<b>5</b>	<b>( 83)</b>	<b>1 082</b>

#### Note 5 : Titres mis en équivalence

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2024	Résultat	Ecarts de change	Autres	31/12/2025
Titres mis en équivalence	3 923	(2 984)	( 941)	2	-
<b>Total titres mis en équivalence</b>	<b>3 923</b>	<b>(2 984)</b>	<b>( 941)</b>	<b>2</b>	<b>-</b>

Le Groupe détient une participation de 49 % dans la coentreprise Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd., basée en Chine.

En application d'IAS de IAS.28 §.38 et §.39 et en l'absence d'une responsabilité au-delà de son apport en capital le groupe a reconnu la quote-part du résultat de la coentreprise Tasly Mauna Kea Medical Engineering Technology Co. Ltd dans la limite du montant des titres mis en équivalence.

En conséquence, la valeur nette comptable des titres mis en équivalence au bilan consolidé du Groupe a été intégralement dépréciée et ramenée à zéro euro au 31 décembre 2025 (contre 3 923 K€ au 31 décembre 2024).

## Note 6 : Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non courants au 31 décembre 2025 comprennent principalement les dépôts de garanties versés dans le cadre des contrats de location simple ainsi que les retenues de garantie collectives relatives aux cessions de créances du Crédit d'Impôt Recherche.

## Note 7 : Stocks et en-cours

Le poste stocks et en-cours s'analyse comme suit :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Stocks de matières premières	2 021	2 124
Stocks et en-cours de produits finis	1 911	2 585
<b>Total brut des stocks et en-cours</b>	<b>3 932</b>	<b>4 709</b>
Dép. des stocks de matières premières	( 460)	( 241)
Dép. des stocks et en-cours de produits finis	( 659)	( 207)
<b>Total dép. des stocks et en-cours</b>	<b>(1 119)</b>	<b>( 448)</b>
<b>Total net des stocks et en-cours</b>	<b>2 813</b>	<b>4 261</b>

Au 31 décembre 2025, la valeur brute des stocks de matières premières et de produits finis s'inscrit en diminution par rapport à l'exercice 2024 du fait d'une volonté de la Société d'optimiser son besoin en fonds de roulement dans le cadre du contexte contraint de la procédure de sauvegarde, se traduisant par une rationalisation maîtrisée des volumes de production au cours de l'exercice.

Sur l'exercice, les dépréciations concernent:

- Des dépréciations récurrentes portant essentiellement sur les stocks à faible rotation, ainsi que sur les composants et systèmes de rechange dédiés aux anciennes générations du système Cellvizio®.
- Une dépréciation exceptionnelle (Chine) : Comme détaillé dans les faits caractéristiques de l'exercice, une provision spécifique et intégrale a été constatée à hauteur de 565 K€ sur un stock d'équipements (Cellvizio® 100S) spécifiquement assemblé et réservé pour la coentreprise en Chine. L'arrêt définitif des opérations du partenaire local couplé à l'obsolescence réglementaire de ces systèmes sur ce territoire justifient cette dépréciation ciblée de la valeur d'inventaire.

## Note 8 : Créances clients et autres actifs courants

### 8.1 Clients et comptes rattachés

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	1 923	1 472
Dépréciation des clients et comptes rattachés	( 82)	( 140)
<b>Total net des clients et comptes rattachés</b>	<b>1 841</b>	<b>1 332</b>

Au 31 décembre 2025, le poste des créances clients ressort en hausse par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est la conséquence directe de la forte croissance de l'activité commerciale globale sur l'exercice.

La provision pour créances douteuses représente 4 % des créances en valeur brute en 2025 et est intégralement à moins d'un an. Elles concernent un projet d'étude clinique dont la mise en œuvre est incertaine.

## 8.2 Autres actifs courants

Le poste autres actifs courants s'analyse comme suit :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Personnel et comptes rattachés	6	4
Crédits d'Impôt Recherche	684	753
Autres créances fiscales	203	165
Autres créances	305	138
Charges constatées d'avance	195	367
<b>Total brut des autres actifs courants</b>	<b>1 393</b>	<b>1 427</b>
Dép. des autres créances	-	-
<b>Total net des autres actifs courants</b>	<b>1 393</b>	<b>1 427</b>

La créance de Crédit Impôt Recherche correspond au CIR 2025 s'élevant à 684 K€ tandis que les créances au titre des exercices précédents ont été remboursées. La diminution par rapport à 2024 est due aux changements de méthodes de calcul mis à jour dans la loi de Finance 2025.

L'évolution de la créance de crédit d'impôt recherche (CIR) se présente comme suit :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2024	Produit d'exploitation	Paiement reçu	Autres	31/12/2025
Crédit d'impôt recherche	753	684	( 753)	-	684

Les autres créances fiscales sont relatives à la TVA déductible ainsi qu'au remboursement de crédit de TVA demandé, soit un montant total de 203 K€ par rapport à 165 K€ au 31 décembre 2024.

Les autres créances comprennent principalement des acomptes payés aux fournisseurs pour 295 K€ par rapport à 118 K€ au 31 décembre 2024.

## Note 9 : Trésorerie, équivalents de trésorerie

Le poste s'analyse comme suit :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes courants en EURO	161	1 081
Comptes courants en USD	105	752
Comptes courants en JPY	3	84
Comptes à court terme en EURO	4 700	-
Compte bloqué	-	100
<b>Total de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>4 969</b>	<b>2 017</b>

## Note 10 : Capital

### 10.1 Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de sept millions cent huit mille deux cents vingt-trois euros et quarante centimes (7 108 223,40 €). Il est divisé en 177 705 585 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,04 €.

Ce nombre s'entend hors « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), options de souscription (SO) octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société, actions gratuites de performance (AP) et actions gratuites (AGA).

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital de la Société depuis le 31 décembre 2024 :

Nature opération	Capital (en K€)	Prime d'émission (en K€)	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital (en milliers)
<b>Total au 31 décembre 2023 (publié)</b>	<b>2 464</b>	<b>7 575</b>	<b>15 134</b>	<b>61 610</b>
Neutralisation décote	-	47	-	61 610
<b>Total au 31 décembre 2023</b>	<b>2 464</b>	<b>7 622</b>	<b>15 134</b>	<b>61 610</b>
Conversion AGAP	5	( 5)	122	61 732
Conversion BSA (Vester)	240	1 886	6 000	67 732
Souscription BSA	-	24	-	67 732
Coûts de transaction	-	( 62)	-	67 732
<b>Total au 31 décembre 2024</b>	<b>2 709</b>	<b>9 465</b>	<b>21 256</b>	<b>67 732</b>
Conversion AGAP	12	( 12)	291	68 023
Conversion BSA (Vester)	583	569	14 570	82 593
Exercice de BSA	10	20	248	82 841
Augmentation de capital	2 503	3 586	62 578	145 419
Conversion d'obligations	592	419	14 791	160 210
Conversion de dette	700	1 003	17 496	177 706
Neutralisation décote	-	74	-	177 706
Coûts de transaction	-	( 548)	-	177 706
<b>Total au 31 décembre 2025</b>	<b>7 108</b>	<b>14 576</b>	<b>131 230</b>	<b>177 706</b>

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le capital social de la Société a fait l'objet de plusieurs modifications significatives, principalement liées à la restructuration financière opérée dans le prolongement de l'arrêté du plan de sauvegarde.

Opérations de recapitalisation liées à la sortie de la procédure de sauvegarde

Afin de renforcer la structure financière du Groupe, le Conseil d'administration a mis en œuvre, le 13 novembre 2025, une série d'opérations sur le capital :

- **Augmentation de capital réservée** : Émission de 60 688 585 actions ordinaires nouvelles (valeur nominale de 0,04 €) avec Bons de Souscription d'Actions (BSA) attachés, au profit d'une catégorie d'investisseurs. Cette opération en numéraire a généré une prime d'émission de 3 477 455,92 €. Conformément au référentiel IFRS, ces BSA, d'une maturité de 5 ans et d'un prix de souscription unitaire de 0,1216, ont été comptabilisés en capitaux propres sur la base de leur juste valeur à la date d'émission.
- **Augmentation de capital par offre au public** : Émission de 1 889 301 actions ordinaires nouvelles (valeur nominale de 0,04 €) avec BSA attachés, destinée aux particuliers. Cette opération en numéraire a dégagé une prime d'émission de 108 256,95 €.
- **Incorporation de créances (BEI)** : Augmentation de capital réservée à la Banque Européenne d'Investissement, libérée par compensation de créances. Elle s'est traduite par l'émission de 17 495 728 actions ordinaires nouvelles (valeur nominale de 0,04 €), assortie d'une prime d'émission de 1 002 505,23 €.

- **Attribution gratuite de BSA** : La Société a procédé à l'attribution gratuite de 9 488 366 BSA au bénéfice de ses actionnaires historiques. Conformément au référentiel IFRS, ces BSA, d'une maturité de 5 ans et d'un prix de souscription unitaire de 0,1216, ont été comptabilisés en capitaux propres sur la base de leur juste valeur à la date d'émission.
- **Exercice de BSA**: L'exercice d'une partie des BSA a conduit à la création de 248 304 actions ordinaires nouvelles (valeur nominale de 0,04 €), générant une prime d'émission de 20 261,36 €.

#### Utilisation des instruments de financement (Vester Finance)

Afin de couvrir ses besoins de trésorerie préalables et concomitants à sa restructuration, la Société a eu recours à des financements complémentaires:

- **Ligne de financement en fonds propres (PACEO)** : Renouvelée en juillet 2024 puis en avril 2025, son tirage a donné lieu à la souscription de 14 570 000 actions sur l'exercice. Cette ligne a généré une augmentation de capital de 582 800 €, assortie d'une prime d'émission de 569 260,50 €.
- **Emprunt obligataire convertible** : Mis en place en juillet 2025, la conversion partielle de ces obligations a entraîné la création de 14 791 040 actions nouvelles, représentant une augmentation de capital de 591 641,60 € et une prime d'émission de 507 358 €.

#### Plans d'intéressement des salariés

Le 13 juin 2025, le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive et la fin de la période d'acquisition des actions gratuites (AGA) attribuées au titre du plan de l'exercice 2022, entraînant la création des actions ordinaires correspondantes.

#### *10.2 Bons de souscription, options de souscription d'actions, stock-options et actions de préférence*

Depuis sa création, la Société a émis des « Bons de Souscription d'Actions » (BSA), des options de souscription d'actions (SO) destinées à ses salariés ainsi que des actions gratuites de performance (AP) et des actions gratuites (AGA) dont l'évolution depuis le 31 décembre 2024 est présentée ci-dessous.

		Options	Nb actions potentielles
<b>Au 31 décembre 2024</b>		<b>19 342 548</b>	<b>19 717 773</b>
Créés sur la période			
SO	22/04/2025	70 000	70 000
BSA	22/04/2025	11 000 000	11 000 000
SO	13/06/2025	420 000	420 000
SO	09/09/2025	1 778 500	1 778 500
BSA	13/11/2025	72 066 252	72 066 252
AGA	17/12/2025	15 127 500	15 127 500
Exercés / convertis sur la période		(15 108 804)	(15 108 804)
Perdus sur la période		(2 030 500)	(2 030 500)
<b>Au 31 décembre 2025</b>		<b>102 665 496</b>	<b>103 040 721</b>

Au cours de l'exercice 2025, la Société a émis de nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital. Ces émissions

s'inscrivent principalement dans le cadre des opérations de recapitalisation marquant la sortie de la procédure de sauvegarde, ainsi que dans la politique d'association au capital des salariés et mandataires sociaux.

Instruments liés aux opérations de financement

- **Ligne de financement PACEO (Vester Finance)** : Le 22 avril 2025, la Société a émis 11 000 000 de Bons de Souscription d'Actions (BSA) au profit de Vester Finance, intégralement souscrits au cours de l'exercice.
- **Opérations de sortie de sauvegarde (13 novembre 2025)** : Dans le cadre des augmentations de capital réalisées pour restructurer le bilan, la Société a émis et attribué trois tranches de BSA :
  - 60 688 585 BSA attachés aux actions nouvelles émises lors de l'augmentation de capital réservée ;
  - 1 889 301 BSA attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'offre au public destinée aux particuliers ;
  - 9 488 366 BSA attribués gratuitement aux actionnaires historiques de la Société justifiant d'une inscription en compte au 12 novembre 2025.

Instruments d'intéressement des salariés et mandataires sociaux

Afin d'aligner les intérêts des équipes sur la création de valeur à long terme tout en préservant la trésorerie du Groupe, le Conseil d'administration a procédé aux attributions suivantes :

- **Options de souscription d'actions (Stock-options)** : Attribution d'un volume global de 2 268 500 options réparties sur trois plans au profit de collaborateurs clés : 70 000 options le 22 avril (2 bénéficiaires), 420 000 options le 13 juin (3 bénéficiaires) et 1 778 500 options le 9 septembre 2025 (7 bénéficiaires).
- **Attributions Gratuites d'Actions (AGA)** : Le 17 décembre 2025, un plan portant sur 15 127 500 actions gratuites a été mis en place au bénéfice de 39 collaborateurs et du Président-Directeur Général.

Les modalités d'exercice des actions de préférence (AP) et des actions gratuites sont décrites en Note 16 : Paiements fondés sur des actions.

**Note 11 : Emprunts et dettes financières**

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2024	Augment.	Plan de sauvegarde	Diminution	Intérêts / Actualisation	Reclassement non-courant à courant	Autres	31/12/2025
Avances conditionnées BPI (ex Oseo)	4 414	27	(4 441)	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire	-	1 799	-	(1 011)	(117)	-	-	671
Dettes de location IFRS 16	1 168	655	-	(1 007)	-	-	(5)	811
Emprunt PGE	2 319	3	(2 317)	(5)	-	-	-	-
Emprunt BEI	23 357	10 326	(23 834)	(53)	617	-	-	10 413
BSA BEI	96	-	-	-	(75)	-	-	21
Mobilisation CIR	471	250	-	(721)	-	-	-	-
BSA Vester	75	-	-	(75)	-	-	-	-
Clause RMF liée aux PGE	-	145	-	-	2	-	-	147
Autres	32	-	-	(17)	-	-	2	17
<b>Total des dettes financières</b>	<b>31 930</b>	<b>13 205</b>	<b>(30 592)</b>	<b>(2 889)</b>	<b>427</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>12 078</b>

Au 31 décembre 2025, le total des dettes financières du Groupe s'élève à 12 078 milliers d'euros. Cet encours est principalement constitué de la dette restructurée auprès de la BEI, de l'emprunt obligataire émis au cours de l'exercice, ainsi que des passifs de location reconnus en application de la norme IFRS 16.

L'approbation du plan de sauvegarde au cours de l'exercice a profondément modifié la structure du passif du Groupe. Conformément aux principes de la norme IFRS 9 relatifs aux modifications substantielles de dettes, ces opérations se sont traduites par les traitements comptables suivants :

- **Restructuration de la dette BEI** : L'extinction (décomptabilisation) de l'emprunt initial auprès de la BEI, consécutive à l'abandon partiel de la créance, et la reconnaissance simultanée d'un nouveau passif financier restructuré évalué à sa juste valeur pour refléter le nouvel échéancier d'amortissement.
- **Abandons de créances (PGE et Bpifrance)** : L'extinction définitive et intégrale des deux Prêts Garantis par l'État (PGE) ainsi que de l'avance conditionnée, générant un produit exceptionnel de désendettement.
- **Clause de Retour à Meilleure Fortune (RMF)** : L'enregistrement au passif du bilan de la clause de RMF attachée à l'emprunt BEI (intégré dans le calcul du nouveau TIE des deux tranches initiales) et aux deux PGE. Conformément au plan d'affaires validé, les flux de trésorerie estimés au titre de cette clause (avec un horizon de déclenchement projeté en 2033) ont été actualisés et intégrés à la valorisation de la dette financière à la date de clôture.

La répartition entre dettes financières non-courantes et courantes au 31 décembre 2025 est la suivante :

#### EVOLUTION DES DETTES FINANCIÈRES NON-COURANTES

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2024	Augment.	Plan de sauvegarde	Diminution	Intérêts / Actualisation	Reclassement non-courant à courant	Autres	31/12/2025
Avances conditionnées BPI (ex Oseo)	4 414	27	(4 441)	-	-	-	-	-
Emprunt obligataire	-	1 799	-	(1 011)	(117)	-	-	671
Dette de location IFRS 16	826	655	-	-	-	(845)	(5)	631
Emprunt PGE	1 716	-	(1 716)	-	-	-	-	-
Emprunt BEI	-	10 326	-	-	87	-	-	10 413
BSA BEI	96	-	-	-	(75)	-	-	21
BSA Vester	75	-	-	(75)	-	-	-	-
Clause RMF liée aux PGE	-	145	-	-	2	-	-	147
Autres	32	-	-	(17)	-	-	-	15
<b>Total des dettes financières non-courantes</b>	<b>7 157</b>	<b>12 952</b>	<b>(6 157)</b>	<b>(1 103)</b>	<b>(103)</b>	<b>(845)</b>	<b>(5)</b>	<b>11 898</b>

## EVOLUTION DES DETTES FINANCIÈRES COURANTES

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2024	Augment.	Plan de sauvegarde	Diminution	Intérêts / Actualisation	Reclassement non-courant à courant	Autres	31/12/2025
Dettes de location IFRS 16	342	-	-	(1 007)	-	845	-	181
Emprunt PGE	603	3	(601)	(5)	-	-	-	-
Emprunt BEI	23 357	-	(23 834)	(53)	530	-	-	-
Mobilisation CIR	471	250	-	(721)	-	-	-	-
<b>Total des dettes financières courantes</b>	<b>24 773</b>	<b>253</b>	<b>(24 435)</b>	<b>(1 786)</b>	<b>530</b>	<b>845</b>	<b>-</b>	<b>181</b>

Au 31 décembre 2024, avant l'ouverture de la procédure de sauvegarde, la Société n'avait pas obtenu de waver formel de la BEI concernant l'une des clauses du contrat de financement, à savoir l'obligation de maintenir une position de trésorerie supérieure à 4 millions d'euros. En l'absence de cet accord de renonciation, la Société était potentiellement en situation de manquement contractuel (breach), ce qui aurait pu rendre la dette exigible, d'où son classement en passif courant à cette date.

### 11.1 Avances BPI (anciennement OSEO Fi)

Le 31 mai 2010, la Société avait obtenu de la part d'OSEO (devenu Bpifrance) une aide à l'innovation sous forme d'avance remboursable dans le cadre du projet PERSEE. Ce projet visait à développer et commercialiser un dispositif d'amélioration du diagnostic et du bilan d'extension pré-opérateur pour les patients atteints de cancer. Le projet ayant été clôturé fin 2020, le dernier versement de l'avance a été perçu en décembre 2021. Cette avance portait un intérêt au taux annuel de 2,45 %.

Suite à l'ouverture de la procédure de sauvegarde le 31 mars 2025, la comptabilisation des intérêts a été suspendue. À l'issue de cette période et conformément aux dispositions du plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal, la dette en principal ainsi que les intérêts courus ont fait l'objet d'un abandon total et définitif. Comptablement, cette décision s'est traduite par la décomptabilisation intégrale du passif et la constatation d'un produit financier lié à l'extinction de la dette sur l'exercice.

### 11.2 Emprunts BEI

Le 20 juin 2019, la Société a conclu un contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dont deux tranches ont été tirées :

- Tranche 1 (11,5 M€) : encaissée en juillet 2019, portant un intérêt capitalisé de 5 %. Cette tranche est assortie de 1 450 000 BSA.
- Tranche 2 (6,0 M€) : encaissée en juillet 2020, assortie d'un intérêt capitalisé de 4 % et d'un intérêt numéraire (*cash*) de 3 %. Cette tranche est assortie de 500 000 BSA.

En 2024, face à des échéances de remboursement significatives à court terme, la Société avait négocié une première restructuration repoussant l'essentiel des amortissements sur la période 2028-2029. En contrepartie, la Société avait consenti au versement de redevances annuelles (2 % du chiffre d'affaires), avec un engagement de versement compris entre 8 M€ (minimum) et 10 M€ (maximum) sur la durée de l'emprunt. Une quote-part de 1,3 M€ avait été provisionnée à ce titre en 2024.

Dès l'ouverture de la procédure de sauvegarde, le 31 mars 2025, la comptabilisation des intérêts et de l'engagement lié aux redevances a été suspendue. La validation du plan de sauvegarde en novembre 2025 a profondément restructuré cette dette, se traduisant par les mesures suivantes :

- Réduction de la créance : Abandon de 55 % du montant des prêts (principal et intérêts). Une fraction de ce montant restructuré a été convertie en actions de la Société (augmentation de capital par compensation de créances, cf. Note 10 - Capitaux propres).
- Annulation des redevances : L'intégralité de la dette au titre des redevances annuelles minimales garanties a été définitivement abandonnée.
- Rééchelonnement du solde : La dette résiduelle (principal et intérêts) fait l'objet d'un nouvel échéancier d'amortissement sur 10 ans à compter de 2026, avec 90 % des échéances exigibles entre novembre 2029 et novembre 2035.
- Clause de Retour à Meilleure Fortune (RMF) : L'abandon partiel est assorti d'une clause de RMF plafonnée à 20 % du montant abandonné.

Conformément à la norme IFRS 9, les tests quantitatifs et qualitatifs menés par le Groupe ont confirmé que ces modifications contractuelles étaient substantielles. En conséquence, le Groupe a procédé à la décomptabilisation (extinction) de l'ancien emprunt historique et à la reconnaissance d'un nouveau passif financier restructuré, actualisé au nouveau TIE prenant en compte l'échéancier révisé et la clause de retour à meilleure fortune.

Les BSA demeurent attachés à ce financement historique et permettent à la BEI de souscrire à une action nouvelle au prix d'exercice unitaire de 1,24031 €.

### 11.3 Emprunts PGE

Le 17 juillet 2020, la Société a obtenu un financement global de 4 millions d'euros sous la forme de Prêts Garantis par l'État (PGE). Ce financement a été octroyé à parité par BNP Paribas et Bpifrance (2 M€ chacun), à des taux d'intérêt fixes initiaux s'élevant respectivement à 0,25 % et 1,75 %.

Afin d'adapter la charge de la dette à ses capacités de remboursement, la Société a procédé à deux réaménagements contractuels successifs :

- **En 2021** : Conformément aux dispositions gouvernementales en vigueur, les prêts ont été amortis avec de nouvelles échéances fixées au 24 juin 2026 (BNP Paribas) et au 31 août 2026 (Bpifrance), moyennant une réévaluation des taux d'intérêt à 0,75 % et 2,25 %.
- **En 2024** : Dans le cadre d'une renégociation globale des emprunts du Groupe, la maturité des deux PGE a été prorogée de 12 mois supplémentaires. En contrepartie, les taux d'intérêt ont été réévalués à 4,00 % pour BNP Paribas et 5,25 % pour Bpifrance. Une franchise de remboursement en capital a également été consentie à la Société pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025 inclus.

Consécutivement à l'ouverture de la procédure de sauvegarde en 2025, la comptabilisation des intérêts a été suspendue. À l'issue de cette période, et en stricte application du plan arrêté par le Tribunal en novembre 2025, la dette principale ainsi que les intérêts courus ont fait l'objet d'un abandon total et définitif, assorti d'une clause de Retour à Meilleure Fortune (RMF).

Conformément à la norme IFRS 9, cette restructuration a été qualifiée d'extinction de passif entraînant la décomptabilisation intégrale des dettes PGE d'origine, et générant la constatation d'un produit exceptionnel. Simultanément, le Groupe a reconnu un nouveau passif financier lié à la clause de RMF.

### 11.4 Mobilisation de la créance Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

La créance relative au CIR au titre de l'exercice 2024, s'élevant à 753 K€, avait fait l'objet d'un contrat de préfinancement. À la date de clôture du 31 décembre 2025, cette opération de mobilisation est intégralement dénouée.

### 11.5 Instruments financiers dérivés

BSA BEI

Dans le cadre de l'emprunt obligataire conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en 2019 et 2020, le Groupe a émis des Bons de Souscription d'Actions (BSA). Conformément à la norme IFRS 9, l'existence d'une option de vente (*put*) et les caractéristiques contractuelles initiales de ces bons ont conduit à leur qualification en instruments financiers dérivés. Par conséquent, ces BSA sont comptabilisés au passif du bilan et évalués à leur juste valeur à la date d'attribution, avec une réévaluation à la juste valeur à chaque date de clôture par la contrepartie du résultat financier.

Suite à la restructuration de la dette intervenue en 2024, les caractéristiques des instruments rattachés aux deux tranches de financement ont été uniformisées sur le plan tarifaire :

- Tranche 1 : 1 450 000 BSA exerçables jusqu'au 3 juillet 2043.
- Tranche 2 : 500 000 BSA exerçables jusqu'au 3 juillet 2044. Le prix d'exercice unitaire de l'ensemble de ces 1 950 000 BSA a été harmonisé et abaissé à 1,24031 € (contre 1,8856 € initialement pour la Tranche 1).

La mise en œuvre du plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal en novembre 2025 a fondamentalement modifié les droits attachés à ces instruments. Conformément aux dispositions du plan, l'ensemble des clauses contractuelles d'anti-dilution ont été strictement neutralisées. Par conséquent, nonobstant les augmentations de capital massives réalisées depuis 2019 et celles structurant la sortie de la procédure de sauvegarde de 2025, la parité d'exercice a été définitivement figée. Les détenteurs de ces instruments ne bénéficient plus d'aucun ajustement de volume et n'auront droit qu'à une (1) action nouvelle pour un (1) BSA exercé.

	BSA Tranche 1	BSA Tranche 2
Valorisation au 31 décembre 2025	15 K€	7 K€
Maturité théorique	18,5 ans	19,5 ans
Maturité probable	4,5 ans	4,5 ans
Volatilité	55% à 4,5 ans 50% à 19 ans	55% à 4,5 ans 50% à 19 ans
Taux de mise en pension	4,0% par an	4,0% par an
Prix de référence	0,08 €	0,08 €

La variation de valeur entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 est comptabilisée en produits financiers au compte de résultat.

#### Emprunt obligataire

L'emprunt obligataire émis par le Groupe comporte une option de conversion en actions. Dans la mesure où cette composante dérivée ne peut pas être évaluée séparément de manière fiable lors de la comptabilisation initiale, le Groupe a fait le choix de désigner la totalité du contrat hybride à sa juste valeur par le résultat, conformément aux dispositions d'IFRS 9. En conséquence, la variation de la juste valeur de l'intégralité de l'emprunt est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise un modèle d'évaluation de type Monte Carlo.

### 11.6 Maturité des dettes

Ce tableau représente l'échéancier des remboursements des passifs financiers constatés au 31 décembre 2025, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

(Montants en milliers d'euros)	A moins d'un an	De un à trois ans	De trois à cinq ans	Plus de cinq ans	Total des flux de trésorerie contractuels	Montant comptabilisé au bilan
Dettes à long terme	-	2 447	3 039	13 412	18 898	11 898
Autres dettes non courantes	150	379	303	823	1 655	882
Emprunts et dettes financières à court terme	517	-	-	-	517	181
Fournisseurs et comptes rattachés	2 637	-	-	-	2 637	2 637
Autres passifs courants	2 506	-	-	-	2 506	2 506
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>5 810</b>	<b>2 826</b>	<b>3 342</b>	<b>14 235</b>	<b>26 213</b>	<b>18 104</b>

### Note 12 : Provisions non courantes

Les provisions non courantes s'analysent comme suit :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres	31/12/2025
Engagements de retraite	62	29	( 6)	-	38	123
Provisions pour litiges	47	-	( 47)	-	-	-
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>109</b>	<b>29</b>	<b>( 53)</b>	<b>-</b>	<b>38</b>	<b>123</b>

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	Autres	31/12/2024
Engagements de retraite	47	16	( 1)	-	-	62
Provisions pour litiges	25	47	-	( 25)	-	47
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>72</b>	<b>63</b>	<b>( 1)</b>	<b>( 25)</b>	<b>-</b>	<b>109</b>

### Engagements indemnités de départ à la retraite

Dans le cadre de l'estimation des engagements de départ à la retraite, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'ensemble des catégories de salariés (employé, ETAM, cadre) :

- Age de départ : 64 ans,
- Modalités de départ : départ volontaire,

- Table de mortalité : INSEE
- Convention collective : métallurgie,
- Rotation du personnel : 15% par an, toutes catégories confondues
- Taux de charges patronales retenu : 47 % (identique à 2024)
- Taux d'augmentation des salaires : 2,5 % (identique à 2024)
- Taux d'actualisation : Courbe OIS Euro, taux dépendant de la maturité jusqu'à l'âge de départ à la retraite

Le Groupe ne finance pas ses engagements d'indemnités de départ en retraite.

Le montant des indemnités de fin de carrière s'élève à 123 K€ à la clôture de l'exercice 2025..

### **Note 13 : Dettes fournisseurs et autre passifs courants**

#### Impact du plan de sauvegarde et actualisation

Conformément au plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal, une partie significative des dettes antérieures a fait l'objet d'un rééchelonnement sur une durée comprise entre 3 et 10 ans selon la typologie de dette. En application de la norme IFRS 9, ces passifs restructurés ont été évalués à leur juste valeur en utilisant un taux d'actualisation de 13,64 %. Ce réaménagement a eu un double impact sur les états financiers de l'exercice :

1. **Un reclassement bilanciel** : le transfert de la quote-part des dettes exigibles à plus d'un an vers les passifs non courants.
2. **Un impact au compte de résultat** : l'effet de l'actualisation de ces dettes étalées dans le temps a généré la constatation d'un produit financier à hauteur de 0,8 M€

#### *13.1 Fournisseurs et comptes rattachés*

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés	2 637	3 274

La diminution significative des dettes fournisseurs courantes s'explique par la mise en œuvre du plan de sauvegarde, à travers deux effets conjugués: (i) l'annulation définitive d'une quote-part de ces dettes, consécutive aux abandons de créances consentis par certains fournisseurs dans le cadre de l'adoption du plan; (ii) le reclassement en passifs non courants de la fraction des dettes historiques faisant l'objet d'un plan d'apurement étalé à plus d'un an.

Le solde au 31 décembre 2025 correspond ainsi aux dettes fournisseurs d'exploitation courantes non soumises au plan, à la tranche des dettes du plan exigible à moins d'un an, et tient compte de l'apurement des dettes annulées.

#### *13.2 Autres passifs courants*

Les autres passifs courants s'analysent comme suit :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fiscales	95	449
Dettes sociales	1 250	1 732
Autres dettes	305	109
Produits constatés d'avance	856	2 992
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>2 506</b>	<b>5 282</b>

Les dettes fiscales concernent principalement :

- les taxes assises sur les salaires, sur le chiffre d'affaires et sur la valeur ajoutée,
- et le solde d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023.

Les dettes sociales sont essentiellement relatives aux provisions pour congés payés, aux provisions des primes et commissions et aux sommes dues aux organismes sociaux.

Les dettes fiscales concernent principalement les taxes assises sur les salaires, sur le chiffre d'affaires et sur la valeur ajoutée. La forte baisse de ce poste reflète également le reclassement en passifs non courants des dettes fiscales historiques (dont le solde d'impôt sur les sociétés 2023) étalées dans le cadre du plan de sauvegarde.

Les dettes sociales sont essentiellement relatives aux provisions pour congés payés, aux provisions pour primes et commissions, ainsi qu'aux sommes dues aux organismes sociaux (la part exigible à plus d'un an ayant été reclassée en non courant).

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel aux contrats de services et aux extensions de garanties dont la reconnaissance du chiffre d'affaires est différée au titre de la norme IFRS 15. Au 31 décembre 2022, ce poste avait été significativement augmenté suite à l'encaissement d'un paiement initial de 6,5 millions de dollars dans le cadre de l'accord de licence conclu avec la coentreprise Tasly Pharmaceutical. Conformément à IFRS 15, ce montant a été reconnu en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée estimée de la prestation d'accompagnement, soit 36 mois. Le solde de ce passif sur contrat a été intégralement reconnu en chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2025 à hauteur de 2,1 M€.

#### Note 14 : Instruments financiers inscrits au bilan

Au 31 Décembre 2025 (en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
<b>Actif</b>					
Actifs financiers non-courants	165	-	-	165	-
Clients et comptes rattachés	1 841	-	-	1 841	-
Autres actifs courants (1)	1 198	-	-	1 198	-
Actifs financiers courants	-	-	-	-	-
Trésorerie	4 969	4 969	-	-	-
<b>Total actif</b>	<b>8 173</b>	<b>4 969</b>	<b>-</b>	<b>3 204</b>	<b>-</b>

<b>Passif</b>					
Dettes à long terme	11 227	19	-	-	11 208
Autres dettes non courantes	882				882
Emprunts et dettes financières à court terme	852	-	-	-	852
Fournisseurs et comptes rattachés	2 637	-	-	-	2 637
Autres passifs courants (1)	1 650	-	-	-	1 650
<b>Total passif</b>	<b>17 248</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 229</b>

<b>Au 31 Décembre 2024 (en milliers d'euros)</b>	<b>Valeur au bilan</b>	<b>Juste valeur par résultat</b>	<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>Prêts et créances</b>	<b>Dettes au coût amorti</b>
<b>Actif</b>					
Actifs financiers non-courants	222	-	-	222	-
Clients et comptes rattachés	1 332	-	-	1 332	-
Autres actifs courants (1)	1 060	-	-	1 060	-
Actifs financiers courants	-	-	-	-	-
Trésorerie	2 017	2 017	-	-	-
<b>Total actif</b>	<b>4 631</b>	<b>2 017</b>	<b>-</b>	<b>2 614</b>	<b>-</b>
<b>Passif</b>					
Dettes à long terme	7 158	169	-	-	6 989
Emprunts et dettes financières à court terme	24 773	-	-	-	24 773
Fournisseurs et comptes rattachés	3 274	-	-	-	3 274
Autres passifs courants (1)	2 290	-	-	-	2 290
<b>Total passif</b>	<b>37 495</b>	<b>169</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37 326</b>

(1) Les avances et acomptes reçus ne donnant pas lieu à remboursement en trésorerie et les produits et charges constatés d'avance qui ne répondent pas à la définition d'un passif financier n'ont pas été repris.

## Note 15 : Chiffre d'affaires et produits opérationnels

Le chiffre d'affaires et les produits opérationnels se détaillent de la manière suivante :

### 15.1 Chiffre d'affaires

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	8 224	7 655
Subventions d'exploitation	2	7
Crédit d'impôt recherche et autres crédits d'impôt	684	753
<b>Total des produits</b>	<b>8 910</b>	<b>8 415</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe en 2025 est composé :

- des ventes des systèmes Cellvizio®, des consommables et des services associés ;
- des revenus issus de l'accord stratégique signé avec Tasly Pharmaceutical. Pour 2025, le Groupe a reconnu 2,1 millions d'euros de chiffre d'affaires à la dénonciation du contrat de licence.

Le chiffre d'affaires par secteur géographique au 31 décembre 2025 se présente ainsi :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
EMEA (Europe, Moyen Orient, Afrique)	1 019	1 983
USA et Canada	4 536	3 456
Asie	2 669	2 216
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>8 224</b>	<b>7 655</b>

Pour les besoins de l'analyse géographique, la Direction du Groupe alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des produits ou, en cas de prestations de services, en fonction de la localisation du siège social du client.

### 15.2 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève à 684 milliers d'euros pour 2025, en retrait par rapport à 2024 du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fiscale, en particulier la réduction de l'assiette éligible et la baisse du taux forfaitaire des frais de fonctionnement.

## Note 16 Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions concernent tous les bons (BSA/SO), les actions de préférence (AP) et les actions gratuites (AGA) attribués à des employés, à des prestataires de services et aux membres du Conseil d'administration. Les modalités d'exercice sont détaillées dans les procès-verbaux des Assemblées générales.

Les principales autres hypothèses utilisées pour la détermination de la charge résultant de paiements fondés sur des actions par application du modèle Black-Scholes de valorisation ont été les suivantes :

- Taux d'intérêt sans risque : taux des emprunts de l'état (indice GFRN),

- Dividende : néant,
- Turnover : 15 %,
- Volatilité : 55 % pour les BSA, BSPCE et SO octroyés en 2025.

La volatilité retenue correspond à la moyenne des volatilités historiques d'un panel de sociétés cotées du secteur d'activité dans lequel opère la Société et/ou ayant une capitalisation boursière et des volumes de titres échangés comparables à ceux de la Société. Les sociétés cotées dont les titres étaient négociés pour un montant inférieur à 1 € ont été exclues du panel.

Les prix d'exercice, durée de vie estimée et juste valeur des actions sous-jacentes à la date d'attribution des bons ont été utilisés pour la valorisation de chaque catégorie de rémunération en actions.

## Note 17 Charges externes

### 17.1 Coût des produits vendus

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Achats consommés	576	890
Charges de personnel	519	568
Charges externes	57	110
Impôts et taxes	181	18
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	199	486
Variation des en-cours et produits finis	501	( 869)
Autres	( 4)	12
<b>Total Coût des produits vendus</b>	<b>2 029</b>	<b>1 215</b>

L'augmentation faciale du coût des produits vendus est en premier lieu dû à un effet de base défavorable : le coût des ventes de l'exercice précédent affichait un niveau exceptionnellement bas, impacté favorablement par une écriture comptable ponctuelle de rectification d'un retraitement IFRS portant sur des périodes antérieures.

En second lieu, la structure des coûts de l'exercice 2025 a été ponctuellement grevée par un environnement macroéconomique et réglementaire défavorable. Sur son marché principal, la Société a en effet subi l'instauration de nouveaux droits de douane pesant sur l'importation de ses systèmes et sondes aux États-Unis.

### 17.2 Coût de recherche et développement

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Achats consommés	135	41
Charges de personnel	2 304	2 271
Charges externes	418	584
Impôts et taxes	33	34
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	499	610
Variation des en-cours et produits finis	3	11
Autres produits et charges opérationnels	-	( 1)
<b>Total Recherche &amp; Développement</b>	<b>3 392</b>	<b>3 550</b>

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des charges salariales des effectifs rattachés à l'activité de recherche et développement. Leur légère diminution s'explique par le non-remplacement de certains départs intervenus au cours de la période.

Les charges externes comprennent principalement des frais d'études, des frais relatifs au maintien de la protection des brevets et des honoraires de conseil.

### 17.3 Coût des Ventes & Marketing

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Achats consommés	( 102)	( 13)
Charges de personnel	3 201	3 394
Charges externes	813	1 202
Impôts et taxes	25	18
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	84	91
Autres	6	13
<b>Total Ventes &amp; Marketing</b>	<b>4 027</b>	<b>4 705</b>

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des charges salariales du personnel de vente et du département marketing. Leur baisse résulte d'un effet transitoire sur la masse salariale, les départs survenus en 2024 ayant été compensés de manière progressive au cours du premier semestre 2025.

Les charges externes comprennent principalement les frais de déplacement des commerciaux et les frais liés aux salons et autres événements marketing. Ces charges sont en diminution sur la période, résultant de la poursuite d'une politique active de réduction des coûts.

#### 17.4 Coût des Frais Généraux

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Achats consommés	24	56
Charges de personnel	1 748	1 640
Charges externes	1 455	2 248
Impôts et taxes	111	206
Variations nettes aux amortissements et dépréciations	414	591
Autres	( 50)	( 296)
<b>Total Frais Généraux</b>	<b>3 702</b>	<b>4 445</b>

Les charges de personnel incluent l'ensemble des charges salariales liées à la direction générale et aux fonctions support (ressources humaines, juridique, finance, etc.). Elles sont en légère augmentation sur la période, résultant principalement du rétablissement progressif de la rémunération variable d'une partie des membres du Comité exécutif.

Les charges externes enregistrent également une baisse, malgré une augmentation ponctuelle des frais juridiques liés aux renégociations d'emprunts. Cette diminution résulte de la poursuite d'une politique active de maîtrise et de réduction des coûts.

#### Note 18 Résultat opérationnel non courant

Au 31 décembre 2025, le résultat opérationnel non courant s'établit à -965 K€, incluant principalement les coûts inhérents à la procédure de sauvegarde pour un montant net de 421 K€ et une dépréciation exceptionnelle des stocks à hauteur de 565 K€ (voir chapitre 5.1.2)..

## Note 19 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers s'analysent comme suit :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Gains de change	766	219
Autres produits financiers	20 562	239
<b>Total des produits financiers</b>	<b>21 328</b>	<b>458</b>
Pertes de change	( 156)	( 365)
Charges d'intérêts	( 994)	( 457)
Autres charges financières	( 259)	( 238)
Charges d'actualisation	( 16)	(2 036)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(1 425)</b>	<b>(3 096)</b>
<b>Total des produits et charges financiers</b>	<b>19 903</b>	<b>(2 638)</b>

Les produits financiers sont principalement composés :

- des abandons de créances (19,9 M€) : ce montant correspond au profit généré par l'extinction partielle des passifs, suite aux abandons de dettes massifs consentis par les créanciers, notamment la BEI, dans le cadre de l'adoption du plan de sauvegarde ;
- de l'actualisation des passifs restructurés (0,8 M€) : l'étalement sur 10 ans des dettes résiduelles (fournisseurs, organismes sociaux et fiscaux) a fait l'objet d'une actualisation comptable ;
- de gains de change résultant des retraitements de consolidation, notamment liés à l'élimination de la marge interne sur les stocks.

Les charges financières ont été réduites de moitié, reflétant le gel des intérêts (sauvegarde) : l'arrêt légal du cours des intérêts sur les emprunts antérieurs à l'ouverture de la procédure de sauvegarde, appliqué pendant toute la durée de la période d'observation en 2005.

## Note 20 Charge d'impôt

Le Groupe n'active pas, par prudence, les déficits fiscaux dont il dispose en France et aux États-Unis.

La charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 11 K€. Elle correspond principalement à la reconnaissance d'un crédit d'impôt mécénat acquis lors d'exercices antérieurs partiellement compensée par l'impôt exigible au titre de l'exercice 2024.

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/20224
Résultat net des sociétés intégrées	10 773	(10 404)
Quote-part de résultat des sociétés MEE	2 984	1 683
Charge d'impôt	( 15)	-
<b>Résultat avant impôt des entreprises intégrées</b>	<b>13 742</b>	<b>(8 721)</b>
<b>Charge d'impôt théorique 25%</b>	<b>3 436</b>	<b>(2 180)</b>
Autres charges non déductibles et produits non imposables	(1 288)	( 44)
Différence de taux d'impôt	( 339)	( 528)
Limitation d'impôts différés actifs non activés	(1 809)	2 752
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

## Note 21 Engagements

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Part à - 1 an	671	671
Part 1 à 5 ans	3 123	3 123
Part à + 5 an	-	-
<b>Total Engagements Autres contrats</b>	<b>3 794</b>	<b>3 794</b>

Au 31 décembre 2025, les engagements hors bilan du Groupe comprennent des obligations d'achat ferme au titre de contrats d'approvisionnement. Dans le cadre de sa stratégie de sécurisation industrielle, le Groupe a conclu des accords de sous-traitance portant sur la fabrication de sous-ensembles critiques. Ces contrats incluent des clauses d'engagement de volume minimum, visant à garantir la continuité de l'approvisionnement nécessaire à la production de ses produits finis.

## Note 22 Relations avec les parties liées

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres de la Direction générale et autres parties liées du Groupe, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

(Montants en milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements des principaux dirigeants	191	197
Paiements fondés sur des actions des principaux dirigeants	258	136
Engagements de retraite des principaux dirigeants	( 3)	4
Jetons de présence Mandataires Sociaux	20	54
Paiements fondés sur des actions Mandataires sociaux	19	48
	<b>485</b>	<b>439</b>

## Note 23 Résultat par action

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Résultat net (en K€)</b>	<b>10 773</b>	<b>(10 404)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	88 108	64 072
<b>Résultat net par action (en €)</b>	<b>0.12</b>	<b>( 0.16)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles (en milliers)	112 435	70 073

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice.

## Note 24 Événements postérieurs à la clôture

- **États-Unis : Poursuite de la dynamique de croissance**

Les États-Unis ont poursuivi leur forte dynamique de croissance au 1er trimestre 2026, tirée par de solides ventes d'équipements (systèmes et sondes) :

- Performance totale : Les ventes ont progressé de +31% (à TCC) et de +51% sur la base des facturations, soutenues par une hausse significative des contrats de maintenance qui généreront des revenus sur les trimestres à venir.
- Systèmes (+85% à TCC) : La demande en équipement est restée soutenue, tout particulièrement pour l'indication des kystes pancréatiques. La Société a vendu 2 nouveaux systèmes au cours du 1er trimestre 2026 (contre 1 au T1 2025) tout en maintenant une stricte discipline tarifaire, avec des prix de vente moyens supérieurs à 200 K\$.
- Sondes (+84% à TCC) : Les ventes de consommables ont profité d'une hausse du taux d'utilisation de la base installée, de la contribution des systèmes récemment installés, et d'une forte réduction des remises tarifaires (taux de remise moyenne ramené à 10% contre 20 à 25% les années précédentes). Il s'agit du meilleur premier trimestre pour les ventes de sondes depuis 2016.
- Paiement à l'utilisation (PPU) (-10% à TCC) : Les ventes PPU affichent une amélioration séquentielle par rapport à la baisse de -16% enregistrée au T4 2025. Cette baisse temporaire s'explique par les violentes

tempêtes hivernales du début d'année, qui ont entraîné des reports d'interventions dans plusieurs établissements clés de l'Est et du Midwest. Le volume de procédures a néanmoins connu une progression continue tout au long du trimestre.

- Services (+9% à TCC) : Les revenus issus des services sont en hausse, et ce malgré la fin de vie annoncée des systèmes de la série 100 prévue d'ici la fin de l'année.

- **International (EMEA & Reste du monde) : Accélération de la dynamique**

Les ventes à l'international sont en hausse de +326 % au premier trimestre 2026, s'inscrivant dans le prolongement du rebond amorcé au second semestre 2025, principalement portées par l'indication CellTolerance®.

Au cours du trimestre, la Société a vendu 2 systèmes en Allemagne (contre 0 au T1 2025), dont un dédié à CellTolerance®. Les ventes de sondes ont augmenté de +176%, soutenues par l'activité accrue des comptes nouvellement installés.

#### Note 25 Honoraires des commissaires aux comptes

Montant en euros	Exercice 2025	Exercice 2024
	EY	EY
<b>Audit</b>		
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés		
- Mauna Kea Technologies SA & Filiales intégrées globalement	150 000	128 000
<b>Sous Total</b>	<b>150 000</b>	<b>128 000</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>		
Services autres que la certification des comptes (SACC)	29 000	26 500
<b>Sous Total</b>	<b>29 000</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>179 000</b>	<b>128 000</b>